

Conseil Municipal

Saint-Loup-du-Gast

Procès-Verbal

Réunion du 16 Septembre 2025 à 19h30

Présents : Marcel Barbé, Christian Chatellier, Philippe Fourré, Stéphane Guilloux, Myriam Kacou

Absent(s) : Christelle Charrier, Alfredo Dos Santos (Excusé), Michèle Le Rai-Jousse (Excusée), Jean-Claude Pochez (Excusé)

Secrétaire : Myriam Kacou

*Monsieur le Maire demande aux conseillers s'il peut être ajouté à l'ordre du jour le sujet suivant :
Budget Général – Décision Modificative n°1– Section Investissement. Le Conseil approuve.*

*Les Procès-Verbaux de la réunion du 20 Mai 2025 et de la réunion exceptionnelle du 1^{er} Juillet 2025
ont été adoptés à l'unanimité des membres présents.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'achat de la desserte privée située « Impasse des Charrons » a eu lieu
Mercredi 03 Septembre dernier. Il rappelle qu'une délibération avait été prise en ce sens lors du Conseil de
Décembre 2023. La commune est donc devenue propriétaire des parcelles B 604 et B 678 pour la somme de Un Euro.
Des devis sont en cours afin d'effectuer la voirie de ce chemin prochainement.*

*Par ailleurs, Monsieur le Maire évoque à présent les travaux prévus au cimetière. Le colombarium devrait être livré
très prochainement et sa pose ainsi que celle des cavurnes pourront avoir lieu en Octobre.*

*Enfin, la rentrée engagée, nous pouvons d'ores et déjà constater une augmentation de la fréquentation
du Vélorail et des cabanes par rapport à l'année précédente.*

*En effet, nous enregistrons une recette supplémentaire de quasiment 6 000 € en date du 21 Août.
Un bilan détaillé vous sera proposé à la clôture de la saison, lors de la prochaine réunion de Conseil.*

Présentation du Rapport 2024 sur le prix et la qualité du Service Eau Potable

Le Maire propose aux membres du Conseil de prendre connaissance du rapport annuel 2024 du SIAEP du Comava, qui leur est projeté.

Le Rapport Annuel du Délégué (RAD) est un rapport d'activité (comportant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier) produit chaque année par le délégué, présentant les résultats du service : caractéristiques du service, chiffres clés (nombre d'abonnés, volumes produits, achetés, vendus ...), les tarifs et leurs évolutions, le respect des normes et de la réglementation, les travaux réalisés, les suggestions d'amélioration etc...

Grâce à l'ensemble de ces données, le rapport permet de restituer les particularités du service, ses points faibles et ses points forts, et d'aider à dégager des objectifs précis.

Ce rapport est approuvé par le Conseil Syndical et doit ensuite être présenté lors d'un Conseil Municipal. Cependant, il n'a pas à être validé par ledit Conseil.

A titre informatif, sur Saint-Loup-du-Gast en 2024, nous pouvons relever 197 branchements, 176 abonnés, 14 476 m3 d'eau distribuée ainsi qu'une fuite sur le dispositif de comptage à « La Heudelière ».

Redevance Assainissement Collectif 2026

Comme chaque année, le Conseil procède à la révision des tarifs de la Redevance d'Assainissement Collectif, afin de fixer les montants qui seront applicables au 1^{er} Janvier 2026.

Le Maire propose alors 2 alternatives :

- Maintenir les tarifs à l'identique
- Pratiquer une hausse de 0.50 % comme à l'accoutumée, auquel cas :
 - la part fixe annuelle passerait de 78,12 € à 78,51 €
 - la part variable passerait de 0.7757 / m3 à 0.7795 / m3

Pour plus de clarté, un tableau est joint en annexe.

Quant au Forfait Assainissement pour les puits privés, les tarifs restent inchangés et établis ainsi :

- 1 occupant : Forfait 40 m3
- 2 occupants : Forfait 80 m3
- 3 occupants : Forfait 110 m3
- Résidence secondaire ou Habitation vacante : Forfait 40 m3

Cette Redevance sera perçue par STGS et reversée par la suite à la Commune.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer.

**Après délibération, les Conseillers Municipaux décident, à l'unanimité des membres présents,
l'augmentation de 0.50 % les Tarifs de la part fixe et de la part variable annuelle.
Les Forfaits pour les puits privés restent inchangés.**

Repas des Aînés

En 2024, le repas annuel des Aînés s'est déroulé Samedi 09 Novembre au restaurant « Le Gué de Gênes » à Ambrières-les-Vallées. Le prix était abordable (29 € par personne) et la prestation correcte.

Pour rappel, ce repas est réservé aux habitants de la commune et non aux résidences secondaires, âgés de 65 ans ou plus. La participation est de 5 € et 25 € pour les conjoints de moins de 65 ans ou habitant hors commune.

Le Maire propose alors de retenir le Samedi 08 Novembre 2025. Il suggère de se renseigner également au restaurant « Le Bistrot de La Haie » à La Haie-Traversaine, ayant bonne réputation afin d'avoir une comparaison avec « Le Gué de Gênes ». Il présente alors la proposition du « Bistrot de La Haie » par projection.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal maintiennent la date du **08 Novembre 2025** pour le repas et retiennent comme lieu « **Le Bistrot de La Haie** ».

Il invite également Monsieur le Maire à remplacer la sauce à l'orange du plat, inscrit au menu, par une sauce au poivre vert.

Budget Général : Décision Modificative n°1 – Section Investissement

M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'une Décision Modificative sur le Budget annuel de la commune doit être délibérée afin de pouvoir exécuter l'opération comptable suivante, concernant le Budget Investissement :

- Le paiement de 1 Euro à Alliance Notaires Conseils 53
pour l'achat de la portion de chemin « Impasse des Charrons »

Après présentation, le Conseil Municipal **décide d'accepter à l'unanimité des membres présents la Décision Modificative** présentée comme suit :

Section d'Investissement

Chapitre / Article	Libellé	Recettes	Dépenses
30 / 2184	Matériel de bureau et de mobilier		-1 €
21 / 2112	Terrains de voirie		+1 €
	Total de la Décision Modificative	0 €	0 €
	<i>Pour mémoire Budget Primitif</i>	<i>278 016,78 €</i>	<i>278 016,78 €</i>
	<i>Total Section Investissement</i>	<i>278 016,78 €</i>	<i>278 016,78 €</i>

Questions diverses

Tout d'abord, Madame Kacou intervient au sujet des Chantiers « Argent de poche » et souhaiterait que les Élus réfléchissent à diverses tâches à effectuer afin de pouvoir proposer des missions aux jeunes lors des futures vacances scolaires.

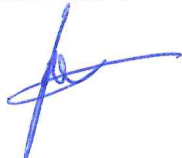
Ensuite, Madame Kacou relève que la pancarte située à l'entrée du bourg, Route d'Ambrières, est cassée et qu'il serait judicieux de l'enlever. La Secrétaire de Mairie va en référer à l'agent communal prochainement.

Pour finir, Madame Kacou nous fait part de la fin de sa mission de correspondante pour le journal Ouest France. Actuellement, des recherches sont en cours pour lui trouver un remplaçant.

Fin de Séance à : 20h46

Prochaine Réunion le : 25 Novembre 2025 à 19h30

La Secrétaire de Séance
Myriam Kacou



Le Maire
Marcel Barbé

